

**Conseil d'Administration
du 25 juin 2025
COMPTE-RENDU**

Étaient présents

Représentants des Enseignants : Hélène MARCOZ, Caroline BIGOT, Vincent DUCATEZ, Cédric MICHEL, Catherine GROUT, Delphine DESERT

Représentants des Étudiants : Marie CARCHANO, Chloé VILLEMAZET

Représentants des Personnels Administratifs : Hafid AIT IFRANCE, Etienne GUSTIN, Geoffroy

Administration : Pablo LHOAS, Mathieu DROPSIT, Caroline SALEMBIER, Hassina MEBARKIA, Sandrine LABADIE

Personnalités Extérieures : Philippe THOMAS, Hervé BOCQUET, Bertrand DECAUDIN, Delphine DROUSSENT

Procurations : Bertrand DECAUDIN représente Jean Charles HUET, Vincent DUCATEZ représente Antoine ALLARD, Cédric MICHEL représente Philippe RIZZOTI, Marie CARCHANO représente Clément REISSER, Philippe THOMAS représente Raphael ALESSANDRI

Soit 6 enseignants, 2 étudiants, 3 personnels administratifs

I. Rappel sommaire de l'Ordre du Jour

II. Points Administratifs en début de chaque séance

1) Approbation de l'Ordre du Jour

III. Points abordés pour vote

1) Règlement des Etudes (D. Desert, H. Mebarkia 30')

2) Jury PFE (K. Derouiche) 10'

3) Circulaire revalorisation des contractuels (M. Dropsit, E. Gustin 20')

4) Renouvellement de Pablo Lhoas (P. Lhoas, H. Marcoz 45')

Pour information, Pablo Lhoas présentera en séance le bilan de son mandat et les perspectives envisagées pour son renouvellement. L'avis de la Ministre ne nous est pas encore parvenu, il arrive régulièrement la veille de la date du CA.

IV. Points abordés pour information

- 1) ERASMUS (K. Derouiche, C. Horent 20')
- 2) Dates CA 2025-2026 (H. Marcoz 5')
- 3) Les différentes Commissions (H. Marcoz 20')

I. Point Administratif

- Approbation de l'Ordre du Jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

II. Points abordés pour vote

L'ordre des points soumis au vote est modifié comme suit : seront examinés d'abord le règlement des études, puis la circulaire relative à la revalorisation des contractuels, ensuite les jurys de PFE, et enfin le renouvellement du mandat de Pablo LHOAS. Cela explique que le nombre de votants puisse varier en raison des arrivées et départs de certains membres en cours de séance.

- 1) Règlement des Études (H. Mebarkia, D. Desert 30')

Le premier point concerne la présentation et l'adoption du règlement des études, document révisé afin d'assurer sa conformité aux régulations universitaires tout en prenant en compte les spécificités des formations en paysage et en architecture. Le règlement des études a été présenté par **Delphine Desert** et **Hassina Mebarkia**, détaillant les différents points présentés dans ledit document (structure et contenu).

Hélène Marcoz remercie **Hassina Mebarkia**, **Delphine Desert** et les instances pour le travail accompli sur le Règlement des Études. Elle rappelle que le document reste perfectible et pourra être amendé l'an prochain, mais qu'il constitue dès à présent une base fiable et indispensable.

Delphine. Desert remercie l'assemblée pour l'occasion donnée de présenter ce travail collectif ayant abouti aux deux règlements des études. Elle en rappelle le contexte, expose la structure et le contenu, et précise leur objet et leur rôle.

Hassina Mebarkia précise que les documents présentés harmonisent les règlements des deux formations avec celui de l'Université de Lille, tout en respectant leurs spécificités pour chacun d'eux.

Le règlement des études encadre le déroulement des formations, définit droits et devoirs des étudiants et enseignants, fixe les modalités d'inscription, d'évaluation, de progression et de diplomation, tout en garantissant équité et transparence. Il constitue aussi un outil de référence pour les instances et services. Des règlements spécifiques (HMO, doctorat) et plusieurs chartes (stages, écrits, IA) seront publiés ultérieurement.

Structure et contenu des documents : identiques sauf certains éléments propres à chaque formation et organisés en 8 sections :

- **Sections 1 à 3** : cadre réglementaire, UE et ECTS.
-
- **Sections 4 à 6** : organisation des études, modalités de contrôle, évaluations, spécificités ENSAPL.
- **Sections 7 et 8** : règles de conduite, éthique académique, aménagements de parcours.

La question des stages dans le règlement des études :

Selon **Vincent Ducatez** :

- Il pointe une **ambiguïté sur les durées de stage** et demande de préciser les minima et maxima.
- Il souligne des **difficultés avec les stages de première pratique** (2^e année), parfois effectués dans des structures non prévues, ce qui limite le contrôle.
- Il critique une **rigidification excessive** du dispositif, qui ne tient pas compte des besoins variés des étudiants (stages longs, travail d'été).
- Il rappelle que l'école **refusait les stages facultatifs**, jugés substitués à des emplois salariés et facteurs d'allongement des études ; les **stages de réorientation** devraient être autorisés.
- Il demande à **clarifier l'évaluation des UE** dans le règlement des études.

Éléments de réponses sur la question des stages

Bertrand Decaudin, Vice-Président de l'Université, rappelle que, pour un diplôme d'État, l'intégration des stages dans les maquettes est indispensable, citant l'exemple de l'Université de Lille avec un continuum entre formation académique et stages.

Hélène Marcoz rappelle l'obligation de 14 semaines de stage, propose de préciser les minimas (2 semaines ouvrier, 4 semaines pratique), d'ajouter une référence au guide des stages, et suggère d'y intégrer la logique de continuum formation–stage.

Delphine Desert insiste sur la fixation des **minimas** et rappelle la **limite légale de 6 mois** (notamment en cas de césure).

Hassina Mebarkia propose d'intégrer la **réorientation** dans un dispositif formalisé de remédiation et précise que les modalités pratiques des stages seront détaillées dans le guide des stages et insiste sur l'importance de l'accompagnement des étudiants.

Pablo Lhoas défend une **structuration stricte des stages**, intégrés aux maquettes et en crédits ECTS, afin d'éviter déséquilibres et flou académique, tout en laissant une **souplesse limitée** pour les stages longs et souligne l'importance d'un traitement bienveillant des dossiers atypiques afin de favoriser un accès élargi aux écoles d'architecture et de paysage.

Caroline Bigot défend l'intérêt des **stages facultatifs de réorientation**, utiles pour les étudiants en paysage avec semestres incomplets ou en difficulté (notamment en

CPEP2), afin de les orienter vers des métiers complémentaires faute d'équivalences après deux ans de formation.

Elle conclut sur la nécessité de rétablir un cadre clair et solide sur cette question des stages.

Cédric Michel estime que l'allongement des études vient du cumul des exigences académiques, non des stages longs. Un **consensus** se dégage : préciser les minimas dans le règlement et renvoyer les autres modalités au guide, tout en améliorant l'articulation stages–cursus.

La question des jurys dans le règlement des études

Caroline Bigot réclame une majorité de paysagistes dans les jurys, même mutualisés ce qui n'est pas garanti dans le document tel que conçu (cf page 8).

Delphine Desert et **Hélène Marcoz** justifient la formulation actuelle, mais la question reste sensible. La difficulté réside à réunir une majorité de paysagistes dans les jurys mutualisés.

La question de la mise en application du règlement des études

Cédric Michel interroge sur la date d'application.

Selon **Hélène Marcoz** :

- **Entrée en vigueur** : 1er septembre 2025, avec dépôt un mois après la rentrée, et vote global sur les deux règlements.
- **Diffusion systématique** : transmission à tous les étudiants, affichage, mise en ligne sur l'intranet et présentation lors de la rentrée.

Bertrand Decaudin rappelle l'obligation de **publicité du règlement**, notamment en cas de recours.

Hassina Mebarkia et **Delphine Desert** confirment la mise en forme par le service des études et l'**engagement écrit des étudiants** à respecter la réglementation lors de l'inscription.

La Présidente propose de passer au vote sur la validation des deux règlements.

Nombre de votants : 15

Pour : 13

Contre 0

Abstentions : 2

Les règlements des études Architecture et Paysage sont adoptés

2) **Circulaire pour la revalorisation des contractuels** (E. Gustin 20')

Le second point abordé concerne la revalorisation des contractuels.

Etienne Gustin fait une présentation claire et succincte sur le sujet.

Étienne Gustin informe que, rétroactivement au **1er janvier 2025**, les enseignants contractuels disposeront désormais d'une **carrière calquée sur celle des fonctionnaires**, avec une progression indiciaire environ tous les deux ans, entraînant un impact financier notable. Le ministère prendra en charge la revalorisation en 2025, mais l'incertitude demeure pour le **GVT** (Glissement Vieillesse Technicité) les années suivantes.

Il précise avoir réalisé un calcul moyen tenant compte des 60 situations individuelles et des parcours (ancienneté, vacances avant 2012, expériences dans d'autres ENSA, statuts MCFa). Il rappelle enfin que le reclassement des enseignants titulaires-chercheurs a nécessité près de deux ans au ministère.

Situation actuelle :

- 60 enseignants contractuels, 35 CDD et 25 CDI
- Représentant 24 ETP (7 680 heures)
- Ancienneté moyenne : 8 ans
- Charges (quotité) moyennes de 128 heures soit 40 % d'un temps-plein
- MS annuelle : 800 K€

Étienne Gustin précise que les années effectuées à temps partiel sont comptabilisées comme du temps plein et rappelle que les enseignants contractuels sont rémunérés sur la base d'un indice, et non à l'heure.

Mode rémunération des contractuels

- Rémunération sur indice (et non taux horaire) : 415
- Valeur du point d'indice brut = 4.92€, soit 6.70 € chargé
- Coût d'1 ETP = $415 \times 6.70 \times 12 = 33\,400$ €
- Coût d'1 heure = 104 € ($33\,400 / 320$)

L'impact de la réforme

Sur la base d'une ancienneté moyenne de 8 ans, à ETP constants

- Prise en compte de la moitié des années de service < 12 ans (art. 3.6)
- Ancienneté de 4 ans = indice 485 au 1^{er} janvier 2025
- MS au 1^{er} janvier 2025 = 936 K€ soit + 17 %
- Passage à l'indice 517 au 1^{er} juin 2026 = 998 K€ soit + 25 %

Le service RH devra examiner chaque situation individuelle, hors vacataires pris en charge par le ministère. En revanche, avec le passage des enseignants contractuels à l'indice 517, la masse salariale atteindra **998 K€ au 1er janvier 2026**, soit **+25 %** par rapport aux 800 K€ actuels. Il est demandé au CA d'adopter cet accord ministériel, qui sera appliqué sans possibilité de modulation dès son approbation.

Points de vigilance soulevés par Etienne GUSTIN :

- Le **passage automatique en CDI** des contractuels après six ans, sauf exception.
- Les **intervenants extérieurs**, non concernés par la réforme et rémunérés à l'heure (41 € brut, soit environ la moitié d'un contractuel) sont alignés sur l'Université et voient leur statut fragilisé. L'école en compte 28 pour l'équivalent de 2 ETP, qui pourraient être requalifiés en contractuels, entraînant des impacts immédiats sur la masse salariale à effectifs constants.
- Le coût de la revalorisation des contractuels est estimé à **130 K€ en 2025** et **136 K€ en 2026**, avec **60 K€ de GVT incertains**, soit déjà une hausse de **19 %**.
- Les contractuels, soumis au **code de la fonction publique**, doivent participer à la vie de l'école (Parcoursup, jurys) et assumer une part des **1 607 h annuelles**.
- Une clarification est nécessaire sur le rôle et le statut des **contractuels et intervenants extérieurs** ; les **associés**, eux, sont financés directement par le ministère.

Étienne Gustin insiste sur la nécessité d'accompagner toute modification (décharges, maquettes) d'une évaluation financière globale.

- Le vote sur les décharges représente **+0,5 ETP**.
- La réforme des grilles de paysage (**encadrement accru des ateliers**) entraîne **+1 ETP**.
- L'encadrement des Directeurs d'Études HMO ajoute **+0,5 ETP**.

Au total, ces évolutions équivalent à **+2 ETP**, sans que cela ait été pleinement anticipé. À effectif constant, avec les décharges pour doctorants et les recrutements prévus, l'impact pourrait encore augmenter d'au moins deux ETP.

Le ministère prévoit une compensation à hauteur de **17 % de 936 K€**, susceptible d'être ajustée selon les situations.

Hélène Marcoz relaie un message de **Claire Minart** concernant l'accord ministériel conclu avec les organisations syndicales :

- 1) Les **enseignants contractuels et associés** bénéficieront d'une **progression de rémunération liée à l'ancienneté**.
- 2) Le **surcoût 2025** est **intégralement pris en charge par le ministère** (versements prévus été et automne) et servira de base pour les années suivantes.
- 3) Le **GVT** n'est pas inclus : la **SDERSA** souhaite que l'État le finance mais aucune garantie n'est donnée.
- 4) La revalorisation concerne uniquement la **rémunération**, sans incidence sur la charge de travail.
- 5) Si le CA ne valide pas la résolution, elle sera soumise à nouveau jusqu'à adoption.

Mathieu Dropsit indique que le **coût basé n'est pas évolutif** : les nouveaux contrats ne seront pas pris en charge. Si le **GVT** n'est pas financé par l'État, la charge incombera à l'école. Le ministère s'engage à couvrir le socle mais reste incertain sur le GVT ; en adoptant la réforme en CA, l'école prend le risque de **devoir compenser elle-même ce manque d'accompagnement**.

Hait. Ait Ifrane rappelle que la réforme vise à aligner la rémunération des contractuels sur celle des titulaires, malgré l'absence de concours pour les premiers. Elle impactera le budget des écoles avec une compensation partielle, alors qu'un vacataire coûte deux fois moins qu'un contractuel.

Bertrand Decaudin remercie **Étienne Gustin** pour sa présentation et interroge sur la mise en place d'**entretiens annuels pour les 60 contractuels enseignants** de l'ENSAPL. À l'université, ce dispositif, issu du Rectorat, repose sur une grille claire permettant d'évaluer missions, besoins de formation et accompagnement. Il suggère, si le Ministère de la Culture ne prévoit rien, d'**adopter la grille universitaire**, jugée efficace.

Vincent Ducatez demande une clarification du référentiel des enseignants (320 h d'enseignement et reliquat des 1 600 h), déplore l'absence de sécurisation budgétaire et, malgré l'intérêt de la réforme pour les contractuels, annonce voter **contre** par prudence financière.

Cédric. Michel interroge sur la possibilité de s'opposer à l'application de la réforme. Il lui est répondu que non, car elle sera représentée à chaque CA jusqu'à son adoption.

Bertrand DECAUDIN quitte le CA à 10h28

Conclusion :

Hélène Marcoz se dit rassurée par la prise en charge du surcoût par le ministère, mais souligne l'incertitude persistante autour du financement du GVT, difficile à évaluer car dépendant des situations individuelles.

Elle souligne l'urgence d'une meilleure articulation entre les instances afin de mesurer précisément l'impact financier des décisions. Elle rappelle que tous les présidents de CA se heurtent à la même difficulté : **équilibrer les budgets**. La revalorisation annoncée constitue une avancée importante pour les contractuels et associés. Cependant, cette mesure risque d'**aggraver la situation financière** des écoles, déjà fragile. Il est donc nécessaire de renforcer la coordination et l'anticipation budgétaire pour concilier amélioration des conditions de travail et soutenabilité économique.

Chloé Villemazet arrive à 10h33.

Hélène MARCOZ demande qu'on procède au vote pour l'adoption de la circulaire du Ministère concernant des contractuels.

Nombre de votants : 16

Pour : 0

Contre : 7

Abstention : 9

Le CA de l'ENSAPL a voté le mercredi 25 juin contre l'application de la circulaire concernant la revalorisation des contractuels établissement.

Le CA s'est prononcé ainsi car ses membres sont très inquiets de l'incidence GVT sur les finances de l'établissement et donc de la soutenabilité financière de cette mesure.

Le CA affirme cependant son soutien à cette mesure sociale forte et nécessaire pour les contractuels.

Le CA revotera sur ce texte lors de sa prochaine séance du 10 septembre 2025 et espère avoir d'ici là l'assurance de sa tutelle de la prise en charge du GVT des contractuels par le Ministère de la Culture.

3) Jury PFE (K. Derouiche 10')

Le troisième point de l'ordre du jour concerne les jurys de PFE, pour lesquels des ajustements ont été apportés.

Karim Derouiche signale que le document sur TAIGA n'était plus à jour (modification de date du jury).

Il précise les ajustements suivants :

- Ajout des statuts professionnels,
- Modification du jury *Matérialité* (A. MARTIN remplace un intervenant),
- Ajustement du jury *Conception* (E. MITTMAN considérée comme intervenant extérieur).
- Pas de remarques pour les jurys de B. GROSJEAN et A. VENACQUE.

Hélène Marcoz demande que les compositions de jurys soient fixées **15 jours avant le CA**, sans modification ultérieure, malgré les difficultés d'organisation. Les jurys postérieurs au 3 décembre 2025 et 10 juin 2026 ne seront pas validés.

Pablo Lhoas souligne que les changements compliquent la communication externe (plaquettes de présentation des jurys).

Catherine Bigot quitte le CA À 11h12

La Présidente propose de passer au vote sur la validation des Jurys PFE

Nombre de votants : 16

Pour : 14

Contre 0

Abstentions : 2

Les Jurys PFE sont adoptés.

4) Renouvellement de Pablo LHOAS (P. Lhoas 45')

Pour ce quatrième et dernier point à l'ordre du jour, Pablo LHOAS présente son bilan ainsi que ses perspectives en vue du renouvellement de son mandat au sein de l'ENSAPL.

Hélène Marcoz informe que l'avis de la Ministre sur le renouvellement de **Pablo Lhoas** n'a pas encore été signé, pour des raisons d'agenda, mais devrait parvenir dans la journée. Un **vote électronique** sera alors organisé afin de permettre à tous les membres de s'exprimer. En accord avec **Hélène Fernandez**, Directrice de l'architecture, **Pablo Lhoas** présente son bilan et ses perspectives, appuyés par une **liste de critères diffusée aux instances** pour guider un débat démocratique.

Bertrand DECAUDIN quitte la séance à 11h52

Il présente ses excuses aux membres du conseil concernant son départ anticipé du CA non pas manque d'intérêt des débats mais en précisant qu'il est attendu dans une autre réunion.

Pablo Lhoas dresse son bilan et expose ses perspectives. Il rappelle que la réforme de 2018 a réduit les pouvoirs de direction et affirme vouloir accompagner l'école dans ses ambitions, sans appropriation personnelle. Fort de son expérience, il propose une vision claire pour l'établissement. Malgré un climat initialement tendu lors de son arrivée, il estime que la dynamique collective a permis une nette amélioration. Son objectif est de maintenir un cadre de débat respectueux, sans chercher le consensus permanent.

Thèmes abordés dans le bilan présenté par Pablo LHOAS

- **Conditions matérielles et humaines** : nécessité d'adapter les espaces aux besoins des différentes communautés (administratifs, enseignants, étudiants). À son arrivée, l'école a traversé des épreuves difficiles (décès d'une étudiante, d'enseignants et de collègues retraités).
 - **Organisation administrative** : une réforme a été menée avec l'appui de **Mathieu Dropsit**. L'école souffre d'un manque de règlements et de clarté ; le vote du règlement des études constitue une avancée. Le CSA fonctionne bien, dans un climat de confiance, et un travail sur l'organigramme est en cours pour mieux répartir les tâches.
 - **Vie étudiante** : climat de confiance jugé essentiel. L'école se montre vigilante face à toutes les formes de violence, qu'elle refuse catégoriquement.
 - **Recherche (LACTH)** : deux ETP sont dédiés au laboratoire. Un remplacement d'enseignant est prévu et une fiche de poste sera créée pour valoriser la recherche plutôt que le montage de projets.
-
- **Tutelle** : relations jugées bonnes, avec un soutien affirmé, notamment sur la reconduction. Les dialogues de gestion sont riches et efficaces.
 - **Université de Lille** : l'ENSAPL bénéficie de ce partenariat, avec des échanges constructifs. La mise à disposition de deux ETP par l'université apporte un soutien précieux.

Pablo Lhoas conclut en invitant à poser questions et remarques sur son bilan.

Hélène Marcoz invite les membres à formuler leurs remarques et questions sur le bilan. Elle précise également que le Ministère a sollicité l'avis du Président de l'Université, **Régis BORDET**, lequel a adressé une lettre favorable à la reconduction de **Pablo LHOAS** au ministère de la Culture.

REMARQUES SUR LE BILAN PRESENTE

Intervention de Cédric Michel

1. Souligne que la **stratégie de l'école manque de lisibilité**, une remarque déjà formulée du temps du précédent directeur.
2. S'interroge sur les moyens à mettre en place pour la rendre plus claire et mieux identifier ce qui doit guider les actions des différents acteurs.
3. Précise ne pas attendre de réponse immédiate, mais propose qu'une **réflexion collective** soit engagée sur ce sujet.

Intervention de Ait Ifrane

1. Revient sur l'**amélioration de l'organisation des services administratifs**, en soulignant la mise à disposition de 2 ETP par l'Université de Lille.
2. Constate une **amélioration des conditions de travail**, qu'il espère voir se poursuivre.
3. Note un **apaisement du climat** au sein de l'école, malgré la nécessité de progresser encore vers des **procédures mieux établies**.

Intervention de Chloé Villemazet

1. Rappelle que Pablo Lhoas a pris ses fonctions dans une **période difficile** et reconnaît les avancées réalisées en 3 ans, malgré une génération souvent critique mais consciente des progrès.
2. Estime que l'école traverse une **phase de transition**, mais regrette l'absence de **manifeste clair** et de **transparence**, sources d'incompréhensions et de malentendus.
3. Du côté de la **vie étudiante et associative**, des initiatives existent (ex. création de *La Veille*), mais l'école reste contrainte par la réglementation.
4. Dénonce un **sentiment d'impunité** face à certains comportements déplacés d'enseignants envers des étudiants, alors que des améliorations sont constatées concernant les comportements problématiques entre étudiants.
5. Demande une **meilleure communication** sur ces sujets, avec maintien de l'anonymat.
6. Enfin, elle attire l'attention sur un point de vigilance : les **jeunes femmes sont davantage confrontées à des difficultés en premier cycle** qu'en second.

En réponse à l'intervention de **Chloé Villemazet**, **Cédric Michel** propose, en complément d'une communication chiffrée sur les cas traités par l'école, de présenter aussi des **exemples concrets**, tout en respectant l'anonymat. Cela permettrait de montrer clairement que certains comportements, souvent banalisés, sont en réalité inacceptables.

Philippe Thomas, représentant des personnalités extérieures, appelle à une **communication plus transparente** sur le nombre de dossiers traités, afin de renforcer la perception que ces sujets sont réellement pris en compte.

Réponse de Pablo Lhoas

Pablo Lhoas reconnaît la difficulté de communiquer sur le suivi des signalements, mais affirme qu'**aucune plainte n'est ignorée**, qu'elle soit formelle ou informelle, qu'elle émane d'étudiants ou d'enseignants. L'ENSAPL s'appuie sur la **Maison de la Médiation de l'Université** si nécessaire. Il rappelle que tout **comportement problématique est dénoncé** et qu'**aucune violence n'est tolérée**. Des actions sont en cours : désignation d'un **référent VHSS** via appel à candidatures pour constituer un binôme enseignants/administratifs, et élaboration d'un **guide à destination des étudiants** pour mieux les orienter selon leur situation.

PERSPECTIVES PRESENTÉES PAR PABLO LHOAS

- **Continuité des actions engagées :**
 - Stabilisation et clarification des équipes administratives.
 - Meilleur accompagnement administratif et politique des instances.
 - Réalisation complète du rapport HCERES dans un cadre pluriannuel.
 - Réforme de la maquette des formations architecture et paysage pour stabiliser l'offre.
 - Amélioration de la vie étudiante et enseignante, de la qualité des enseignements et du taux de réussite en master.

- **Nouveaux axes de développement :**

- ⇒ Accompagner la stratégie nationale de l'architecture (alternance, doubles diplômes, accessibilité élargie, augmentation du nombre d'étudiants).
- ⇒ Favoriser le décroisement des études architecture/paysage et renforcer l'ancrage territorial.
- ⇒ Développer des partenariats (alumni, ordre des architectes, AFAPI, CD2E, Université de Lille, collectivités).
- ⇒ Mettre en place un conseil de perfectionnement.

- **Moyens et ressources :**

- ⇒ Définir les besoins bâtimentaires et techniques de l'école.
- ⇒ Déployer des outils de pilotage financier et RH.
- ⇒ Développer les ressources propres et engager des actions en faveur
- ⇒ De la durabilité et de la transition écologique.

- **Recherche et accompagnement étudiant :**

- ⇒ Formaliser des partenariats de recherche et pédagogie expérimentale.
- ⇒ Soutenir financièrement les étudiants précaires.
- ⇒ Développer l'offre de formation continue.
- ⇒ Accompagner la réforme du cursus paysagiste vers le LMD et l'évolution du titre vers « architecte paysagiste ».
- ⇒ Renforcer la recherche en collaboration étroite avec le laboratoire.

Intervention de Vincent Ducatez

Vincent Ducatez identifie trois axes prioritaires pour améliorer les conditions de travail des enseignants :

- ⇒ Une **répartition plus équitable des charges hors enseignement**, afin d'alléger et mieux équilibrer le travail.
- ⇒ La mise en place d'une **véritable politique de formation**, aujourd'hui inexistante à l'ENSAPL.
- ⇒ Le renforcement de l'**équipement numérique** et la **formation aux nouveaux logiciels**.

Il invite la direction à engager un travail sur l'ensemble de ces sujets.

Réponse de Pablo Lhoas à Vincent Ducatez

- ⇒ Sur les **charges hors enseignement**, il relie la difficulté à la complexité de la maquette, aux ECTS et à la place des apprentissages. Une clarification des enjeux pédagogiques est nécessaire pour rendre l'offre plus lisible et mieux gérer les moyens.
- ⇒ Concernant la **formation des enseignants**, il rappelle que le ministère de la Culture met en place un dispositif pour les nouveaux enseignants, auquel l'ENSAPL sera associée.
- ⇒ Pour l'**équipement numérique**, il partage le constat de Vincent DUCATEZ mais souligne que cela impliquera des **choix budgétaires**.
- ⇒ Enfin, il propose une **simplification et centralisation des plateformes** de dépôt des documents, afin d'améliorer l'organisation et les conditions de travail.

Hélène Marcoz remercie **Pablo Lhoas** pour la présentation de son bilan et de ses perspectives en vue de son renouvellement. Elle propose de passer au point suivant, en précisant qu'un **vote en ligne** sera organisé pour confirmer sa reconduction à la direction de l'ENSAPL dès réception de l'avis de la Ministre.

- Délibérations à voter

Délibérations remboursements étudiants / enseignants

Hélène MARCOZ informe qu'il y a deux délibérations qui doivent être votées :

- Délibération sur le remboursement d'étudiants de Bertrand Le Boudec. 34 étudiants sont partis à Lisbonne et cela représente un montant de 100 € par étudiant, qui seront pris sur la dotation du Ministère de la Transition Écologique.
- Délibération sur le remboursement de **Pierre Semal** pour un déplacement qui a été effectué en Arménie pour un montant de 66.50 € qui correspond à l'achat d'un livre pour offrir aux personnes les ayant accueillis sur place.

Il est à noter que les deux délibérations mentionnées seront soumises à un vote conjoint.

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Vote favorable pour les deux délibérations

III. Points abordés pour information

1) **ERASMUS** (Camille Horent, 20')

Le sujet abordé est présenté par **Camille Horent**.

Hélène Marcoz indique que le CA enregistre un important déficit de **85 000 €** en 2025.

Camille Horent fait le point sur le contrat 2024 et 2025

Rappel Contrat 2024 :

- Le nombre de mobilités est élevé, mais l'enveloppe budgétaire disponible reste limitée.
- Une demande de financement complémentaire a été déposée en mars ; la réponse est attendue pour fin juin/début juillet.
- L'espoir est qu'ERASMUS ajuste l'enveloppe en fonction du volume réel de mobilités, comme cela a été le cas par le passé.
- Dans l'attente de cette décision, et conformément à la délibération du CA de décembre 2024 :
 - Les soutiens financiers pour les départs annuels ont été réduits à 8 mois (au lieu de 9).
 - Les soutiens financiers pour les départs semestriels ont été réduits à 4 mois (au lieu de 4,5).

Contrat 2025 :

- La demande devait être déposée avant les sélections (7 février), avec un délai jusqu'au 10 février.
- En décembre 2024, le CA avait décidé :
 - ✓ de soutenir financièrement 40 mobilités semestrielles,
 - ✓ d'autoriser des départs annuels, mais avec un financement limité à un seul semestre (le second semestre restant à la charge des étudiants).

- Sur cette base (40 semestres), une première demande avait été préparée.
- À l'initiative de **Pablo Lhoas**, et sur conseil de l'Université de Lille, une demande plus ambitieuse a été déposée :
 - ✓ 70 mobilités étudiantes annuelles,
 - ✓ 6 mobilités de stage,
 - ✓ 4 mobilités pour l'enseignement,
 - ✓ 2 mobilités pour la formation du personnel.

L'intégralité de cette demande a été accordée :

- 70 mobilités d'études pour un montant de 148 250 €,
- Ainsi que les stages et les formations du personnel.

Cette dotation 2025 est exceptionnelle, surtout comparée à 2024.

Les établissements ayant utilisé la totalité (voire plus) de leur dotation en 2024 — dont notre école, qui avait mobilisé ses propres fonds — ont été récompensés en obtenant ce qu'ils avaient demandé.

Ainsi, en 2025, nous disposons d'une dotation particulièrement importante, correspondant aux orientations fixées par le CA en décembre 2024.

État de la situation actuelle

Sélections 2025-2026 (mars-avril, après la demande de financement) :

- 53 candidats, dont 42 retenus.
- 9 étudiants hors Erasmus (Japon, Brésil).
- 33 étudiants Erasmus avec un soutien semestriel, conformément à la décision du CA.
- 11 non-sélectionnés (choix de destinations très demandées, sans candidature sur d'autres).

Situation actuelle

- 33 étudiants partent, alors que la dotation couvre 70 mobilités.
- Possibilité de repenser le financement étudiant.

Point de vigilance

- Le trop-perçu doit être remboursé, à l'exception de l'OS (contribution à l'organisation du projet) de 32 800 €, dédiée à l'accueil d'étudiants étrangers et aux mobilités.
- Le surplus non utilisé pourra être soit rendu, soit conservé pour financer les mobilités 2026-2027.

Décision envisagée :

- Conserver le surplus en caisse, afin d'anticiper une probable réduction de l'enveloppe lors du prochain appel à financement (2026-2027).

Plusieurs manières d'envisager cette dotation :

- Maintenir la décision précédente du CA et procéder au remboursement.
- Réexaminer le soutien financier des mobilités d'études, avec la possibilité d'indemniser les étudiants sur une année complète, tout en conservant une réserve pour l'année suivante.
- Lancer un troisième appel à candidatures pour une mobilité d'études au printemps 2026.

Hélène Marcoz propose qu'on passe au vote sur la décision suivante :

Accorder un soutien financier aux séjours étudiants sur deux semestres (et non plus un seul comme décidé en CA 2024).

Nombre de votants : 14

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

2) Dates CA (Hélène Marcoz 5')

Hélène Marcoz présente les dates de CA pour l'année 2025-2026.

- 10 septembre 2025
- Le 22 octobre 2025 (Budget Rectificatif et les jurys mention recherche)
- Le 3 décembre 2025 (Budget Initial 2^àé§ et les jurys d'automne)
- Le 11 mars 2026 (le Compte Financier)
- Le 13 mai 2026 (le calendrier universitaire 2026-2027 et les maquettes pédagogiques)
- Le 10 juin 2026 (le Budget Rectificatif n° 1 et les jurys de printemps PFE)
- Le mercredi 8 juillet 2026 (réunion de bilan et réunion de rentrée)

Le calendrier semble mieux réparti sur l'année.

Intervention de Cédric MICHEL :

- Réagit au planning proposé.
- Souhaite savoir comment prolonger le travail du groupe animé par Hélène MARCOZ sur la construction du budget.
- Insiste sur l'importance d'associer les enseignants et de relier le budget au manifeste évoqué par Pablo LHOAS.

Réponse d'Hélène MARCOZ :

- Précise qu'il s'agit du groupe de travail n°5.
- Souligne que l'arrivée **d'Alexis Gallou** aux finances devait permettre de prendre en main la situation.
- Estime nécessaire de planifier une réunion du groupe n°5 en septembre.

3) Les différents Commissions (Hélène Marcoz 20')

Commission VEEPAP (Validation des Études, Expérience Professionnelle ou Acquis Personnel) :

- Réunion au moins une fois par an, présidée par un enseignant titulaire.
- Composition : minimum 5 enseignants-chercheurs, désignés pour 2 ans par le Collège des enseignants du CA.
- Missions : examiner les candidatures aux différents niveaux de formation (reprises d'études, admissions parallèles, équivalences pour professionnels,

etc.) et statuer sur les orientations d'entrée en faisant valoir les formations antérieurement suivies, les acquis personnels développés hors de tout système de formation et l'expérience professionnelle.

Observations de Pablo Lhoas :

- Souhaite réactiver cette commission.
- Elle permettrait d'ouvrir l'école à des profils atypiques.

Hélène Marcoz exprime son souhait de voir la composition de cette commission soit validée lors du prochain CA et qu'elle soit active pour l'an prochain.

Commission COMUA

Objet :

Groupe de travail représentatif des usagers du numérique de l'établissement.

- Participe à l'élaboration du schéma directeur du numérique.
- Assure le suivi de la mise en œuvre par le service informatique.
 - Définit les orientations stratégiques en matière de numérique :
 - système d'information,
 - infrastructure réseau et serveurs,
 - outils de communication,
 - outils numériques pour la formation, la recherche et l'innovation pédagogique.

Composition

Ses membres peuvent être des représentants élus dans les instances mais également des personnels (administratifs ou enseignants) et des étudiants qui ne sont pas élus et qui souhaitent participer aux choix d'évolution du numérique dans l'établissement.

Hélène Marcoz exprime son souhait de voir la composition de cette commission soit validée lors du prochain CA et qu'elle soit active pour l'an prochain.

La séance est levée à 13 heures.

**Prochain CA le 10 septembre 2025 à 9 heures
ENSAPL- Salle ELDIN**